

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 17 JUIN 2025

Délibération n° 032 - 2025

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/06/2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD – Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Gaëlle DIMBERTON.

Membres excusés avec un pouvoir : Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Christophe DESMARIS) – Marie-Noëlle PRUDENT (Pouvoir à Christelle PERROUD) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET)

Membre excusé : Mireille GROSSELIN – Stéphanie LAURENCIN

Membre absent : Nina ZACCAGNINO - Pierre-Yves RAVIER – Fabrice THOMASSON

Membres présents à la séance : 11

Membres excusés avec un pouvoir : 3

Membre excusé : 2

Membres absents : 3

Secrétaire de séance : Sébastien RIGAUDIER

OBJET : CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE DE MONTREVEL-EN-BRESSE ET L'AGENCE D'INGENIERIE DE L'AIN : REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DE FOOTBALL

Rapporteur : Christophe DESMARIS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions relatives à la maîtrise d'ouvrage publique ;

Considérant le départ du chargé de mission PVD de Grand Bourg Agglomération, qui assurait la gestion des marchés publics et le lien avec les maîtrises d'œuvre ;

Considérant la volonté de la commune de ne pas retarder la mise en œuvre de deux projets structurants ;

Considérant la nécessité de bénéficier d'un appui ponctuel en ingénierie pour assurer la continuité opérationnelle de ces projets ;

La commune de Montrevel-en-Bresse, suite au départ du chargé de mission PVD de Grand Bourg Agglomération, a sollicité l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA) pour un accompagnement ponctuel dans la conduite de deux projets structurants : le projet de vestiaires au Moulin Neuf et celui du restaurant scolaire.

Les conventions proposées portent sur les prestations suivantes :

- Prise de connaissance du dossier et centralisation des documents
- Appui technique en phase de conception
- Assistance à la passation des marchés de travaux

Il est précisé que cette mission s'arrête à la phase de passation des marchés. Un avenant pourra toutefois être envisagé si la commune souhaite étendre l'accompagnement au suivi administratif du chantier.

Le coût des conventions est établi comme suit :

- Projet de restaurant scolaire : 4 500 € HT
- Projet de vestiaires de football : 7 500 € HT

Les autres projets communaux restent gérés en régie par les équipes municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé,

À l'unanimité des membres présents ou représentés

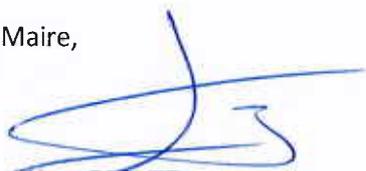
DECIDE :

- **D'APPROUVER** les conventions, jointes à la présente, à intervenir avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour l'appui sur les deux projets mentionnés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document contractuel y afférent.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

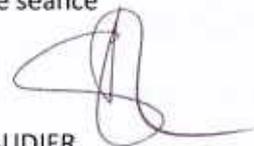
Le Maire,



Jean-Yves BREVET



Le secrétaire de séance



Sébastien RIGAUDIER

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.